

VILLE DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 19 Juin 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Numéro
2014/JUIN/71

Point de l'ordre du jour
8

OBJET

**PRÊT SANS INTÉRÊT POUR
LA RÉNOVATION DES
LOCAUX DE LA
GENDARMERIE**

RAPPORTEUR

Mme GEORGELIN

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 27/06/2014
L'affichage en mairie le : 27/06/2014
La notification le :

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 19 Juin 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 13 Juin 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. J. DAHAN, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme G. BAUX, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme Ch. CHEVALLIER, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme M. RICHARD.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme G. BAUX
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme V. LETARD
Mme Cl. GRIET a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT
M. N. MASSY a donné procuration à M. M. CHARLIER

Exposé des motifs

Madame GEORGELIN indique que la commission permanente du Conseil Général, dans sa séance du 20 février 2014, a décidé d'allouer à la commune de Ramonville Saint-Agne un prêt sans intérêt d'un montant de 15 047,48 € pour la rénovation des locaux de la gendarmerie dont le montant s'élève à 30 094,96 € (agencements divers dont faux plafonds, parois verticales, boiseries peintes, sols ainsi que la remise en conformité électrique et la sécurité incendie).

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation du prêt et le financement de l'opération :

Article 1 : La Commune de Ramonville Saint-Agne accepte un prêt d'un montant maximum de 15 047,48 € (représentant 50 % de la dépense retenue). La dépense totale prévue est de 30 094,96 € TTC. Le prêt devra être remboursé en 8 années, dont 7 annuités constantes de 1 880,00 € et une de 1 887,48€.

Article 2: La Commune de Ramonville Saint-Agne s'interdit de donner au prêt une destination autre que celle prévue au présent contrat.

Article 3 : Le remboursement de la première annuité interviendra un an, jour

pour jour, à partir de la date de mandatement du prêt et les suivantes aux dates d'anniversaire de la première.

Article 4 : La Commune de Ramonville Saint-Agne aura la faculté d'effectuer, à tout moment, des remboursements anticipés.

Article 5 : Si le prêt n'était pas réclamé en totalité et en une seule fois dans un délai de 18 mois à compter de la date de notification de la décision attributive, le prêt sera automatiquement annulé.

Article 6 : Les frais auxquels le contrat de prêt pourrait donner lieu et les paiements relatifs, ainsi que les impôts et contributions de toute nature créés ou à créer, dont il pourrait être passible, seront à la charge de la Commune de Ramonville Saint-Agne.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION TTC

Dépenses		Recettes	
<u>Rénovation des locaux de la gendarmerie</u>	30 094,96 €	<u>Prêt sans intérêt Conseil Général</u>	15 047,48 €
		<u>Autofinancement</u>	15 047,48 €
TOTAL Dépenses	30 094,96 €	TOTAL Recettes	30 094,96 €

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame GEORGELIN, et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** l'ordonnateur à accepter le prêt sans intérêt du Conseil Général.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date de la signature : 26/06/2014
Nom du signataire : Christophe LUBAC